

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2025

Membres en exercice : 10
Membres présents : 10

Date de la convocation
17/04/2025

**REDEVANCE
OCCUPATION
DOMAINE
PUBLIC
ENEDIS
ANNEE 2025**

Délibération n°15-2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20250424-15-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2025
Publication : 05/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annette GARNIER, Maire

Présents : Mmes GARNIER Annette, LUCAS Nathalie, MM. BUTTIEU Philippe, CHARDON Francis, DAURON Régis, DRUAIS Joël, LANCELIN Aurélien, NEDELEC Frédéric, PERCHE Francis, SAVOIRE Emmanuel

Secrétaire de séance : M. DAURON Régis

Madame le Maire fait part au conseil municipal de l'état des sommes dues par Enedis pour 2025 au titre de l'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Cette redevance s'élève à 289 €.

Sur ce rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE la redevance d'occupation du domaine public pour 2025 d'un montant de 289 € (deux cent quatre-vingt-neuf euros)

- AUTORISE Madame le Maire à émettre le titre de recettes correspondant au compte 70323.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme au registre

Le Maire, Annette GARNIER

